



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



NOTE DE CONJONCTURE DES FINANCES LOCALES DU BENIN PREMIER TRIMESTRE 2026

**LA RÉSILIENCE FINANCIÈRE ANTICIPÉE DANS LES
BUDGETS PRIMITIFS SE CONFIRME : LES RECETTES
PROPRES DES COMMUNES PROGRESSEDENT DE 27% AU
PREMIER TRIMESTRE 2026.**



AVRIL 2026

SOMMAIRE

06	I- ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE EN 2026 1.1 PERFORMANCES ÉCONOMIQUES DU PREMIER TRIMESTRE ET PERSPECTIVES 1.2 FINANCES PUBLIQUES DE L'ETAT ET DES COMMUNES
07	II- CONTEXTE DE LA DÉCENTRALISATION
8	III- SYNTHÈSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2026 3.1 BUDGET AGRÉGÉ 2026 3.2 RECETTES PROPRES PRÉVISIONNELLES EN REPLI POUR 2026 3.3 SITUATION DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT REPORTÉES EN 2026 3.4 TAUX D'AUTOFINANCEMENT ET D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE
13	IV- EQUILIBRE DES BUDGETS 2025 ET PERFORMANCES 4.1 ENTRETIEN DU PATRIMOINE EN 2025 4.2 ELEMENTS RETROSPECTIFS DES FINANCES LOCALES
22	ANNEXES



Resumé

Les projections du Fonds Monétaire Internationale (FMI) prévoient une économie mondiale avec une résilience relative portée par un taux de croissance projeté à 3,1%. L'inflation globale poursuit sa trajectoire descendante, se rapprochant des cibles conventionnelles des banques centrales de l'OCDE, sous l'effet de la normalisation des chaînes d'approvisionnement. Quant aux perspectives africaines pour 2026, le FMI anticipe une progression de 4,2% de l'économie pour l'Afrique subsaharienne. Au Bénin, les perspectives économiques s'annoncent particulièrement favorables avec une croissance économique robuste anticipée de +7,5%.

Pour l'exercice 2026, le budget agrégé de l'ensemble des collectivités territoriales s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 266,05 milliards FCFA. Ce budget global, hors résultats affectables de l'exercice 2025 est en baisse de 16,37% par rapport aux prévisions définitives de 2025 (318,13 milliards FCFA). Les communes devront alors mobiliser des recettes de fonctionnement projetées à 102,54 milliards. Ce qui représente une régression de 5,2% par rapport aux recettes de fonctionnement de l'exercice précédent. Quant à la section investissement, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 182,06 milliards FCFA, soit

une baisse de 22,8% par rapport à l'année 2025. Au cours du premier trimestre de l'année 2026, le recouvrement des recettes de fonctionnement s'est établi à 7,98%. Comparativement à la même période de l'année 2025, où le recouvrement global avait atteint 6,44 milliards FCFA, il est constaté une progression de l'ordre de 27,08%. L'exécution des dépenses totales de fonctionnement des collectivités territoriales s'est établi à 8,18 milliard soit 7,98% des prévisions annuelles. Ce montant marque une hausse de 6,09% par rapport aux 7,82 milliards FCFA enregistrés au premier trimestre de l'exercice 2025. La section d'investissement affiche une exécution encore timide pour l'ensemble des communes. Les recettes totales de cette section s'élèvent à 8,69 milliards FCFA pour une prévision annuelle de 182,06 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 4,77%. S'agissant des dépenses d'investissement, l'exécution globale pour le trimestre se chiffre à 4,79 milliards FCFA sur un budget annuel de 182,06 milliards FCFA, ce qui représente un taux de réalisation de 2,63%. Les communes pourront-elles relever le défi de la consommation diligente des ressources d'investissement les trimestres à venir ?

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les insights du déficit communal 2024-2025	7
Tableau 2 : Grands postes du budget agrégé 2026	8
Tableau 3 : Exécution de la section fonctionnement au premier trimestre 2026	14
Tableau 4 : Taux de recouvrement et de variations des recettes et dépenses	17
Tableau 5 : Objectifs de recettes avril-juin 2026 par statut de commune	20
Tableau 6 : Grands postes du budget 2026 du groupe statut particulier	22
Tableau 7 : Grands postes du budget 2026 du groupe statut intermédiaire	22
Tableau 8 : Grands postes du budget 2026 du groupe des communes ordinaires	23
Tableau 9 : Détails réalisations au premier trimestre 2026, ensemble des communes	24
Tableau 10 : Détails réalisations au premier trimestre 2026, statut particulier	25
Tableau 11 : Détails réalisations au premier trimestre 2026, statut intermédiaire	26
Tableau 12 : Détails réalisations au premier trimestre 2026, communes ordinaires	27

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution des transferts FADeC prévisionnels de 2023 à 2026	6
Graphique 2 : Structure des fonds propres prévisionnels de 2024 à 2026	9
Graphique 3 : Evolution des fonds propres prévisionnels par statut	10
Graphique 4 : Fonds propres prévisionnels en 2026 par région géographique	11
Graphique 5 : Situation des reports de ressources d'investissement	11
Graphique 6 : Autofinancements prévisionnels de 2025	12
Graphique 7 : Entretien prévisionnel du patrimoine en 2026	13
Graphique 8 : Distributions des recettes fiscales 2025-2026	15
Graphique 9 : Distributions des recettes non fiscales 2025-2026	16
Graphique 10 : Recettes non fiscales mobilisées par statut de commune	16
Graphique 11 : Structure des constructions communales en 2025 et 2026	18
Graphique 12 : Objectifs fin juin 2026 pour les recettes fiscales	19
Graphique 13 : Recettes fiscales au 2ème trimestre 2026 par département	19
Graphique 14 : Objectifs fin juin 2026 pour les recettes non fiscales	20

Liste des sigles

BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CAT	:	Code de l’Administration Territoriale en République du Bénin
CDL	:	Contribution au Développement Local
CENOCFIL	:	Comité d’élaboration de la Note de conjoncture des finances locales
CSPEF	:	Cellule de Suivi des Programmes économiques et financiers
DCNSE	:	Direction de la Comptabilité nationale et des Statistiques économiques
DGTCP	:	Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique
DPCP	:	Direction de la Production des Comptes publics
FADeC	:	Fonds d’Appui au Développement des Communes
FIC	:	Fonds d’Investissement Communal
FMI	:	Fonds Monétaire International
IHPC	:	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INStAD	:	Institut national de la Statistique et de la Démographie
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement économiques
TPS	:	Taxe professionnelle synthétique
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest-africaine



I- ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE EN 2026

1.1 Performances économiques du premier trimestre et perspectives

En 2026, l'activité économique mondiale devrait s'engager dans une phase de stabilisation graduelle, bien que marquée par des disparités de croissance persistantes entre les économies avancées et les marchés émergents. Selon les projections du Fonds Monétaire Internationale (FMI) publiées en avril 2026, l'économie mondiale affiche une résilience relative avec un taux de croissance projeté à 3,1%. L'inflation globale poursuit sa trajectoire descendante, se rapprochant des cibles conventionnelles des banques centrales de l'OCDE (mars 2026), sous l'effet de la normalisation des chaînes d'approvisionnement. Toutefois, la volatilité des cours des matières premières et les tensions géopolitiques constituent des risques prépondérants susceptibles de fragiliser cette dynamique de reprise.

Quant aux perspectives africaines pour 2026, elles demeurent vigoureuses, portées par une amélioration des flux d'investissements directs étrangers et une demande intérieure soutenue. Le FMI (avril 2026) anticipe une progression de 4,2% pour l'Afrique subsaharienne. Dans la zone UEMOA, la BCEAO prévoit une consolidation du dynamisme économique avec une croissance estimée à 6,9% au premier trimestre 2026. L'institution émettrice observe une maîtrise de l'inflation, qui s'établit à 2,0% en février 2026, et projette une stabilité autour de 1,9% à 2,1% pour les mois de mars et avril 2026. Le déficit budgétaire de l'UEMOA poursuit son resserrement, se situant à 3,2% du produit intérieur brut, reflétant les efforts d'assainissement budgétaire des États membres.

Au Bénin en 2026, les perspectives économiques s'annoncent particulièrement favorables, capitalisant sur les réformes structurelles et l'expansion des zones industrielles. Le Gouvernement béninois anticipe une croissance économique robuste de +7,5%, portée par la montée en puissance des exportations agro-industrielles (ananas, soja, noix de cajou, karité, coton) et la vitalité du secteur des services. L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) maintient son profil de modération. En mars 2026, l'IHPC enregistre une hausse soutenue de 2,1% par rapport à décembre 2025. Cet accroissement est principalement tiré par les rubriques « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+6,8%), « Transports » (+2,8%) et « Vêtements et chaussures » (+1,9%). Cette pression saisonnière a été neutralisée par la baisse des postes « Information et communication » (-3,2%), « Logement, eau, électricité, gaz » (-2,9%) et « Assurances et services financiers » (-1,8%) de l'IHPC.

Le niveau d'endettement du Bénin demeure sous contrôle et s'inscrit dans une trajectoire de viabilité rigoureuse, avec un taux d'endettement public se stabilisant à 52,1% du PIB au terme de l'année 2025. Pour l'exercice 2026, la stratégie de gestion de la dette

visé à maintenir ce ratio largement en deçà du critère de convergence communautaire de 70%, tout en optimisant le coût moyen de la dette sur les marchés financiers internationaux et régionaux.

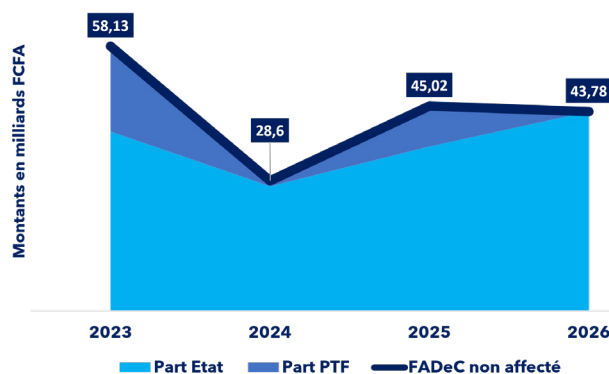
1.2 Finances publiques de l'Etat et des communes

Dans la loi de finances de l'exercice 2026, l'État béninois réaffirme son engagement envers la réforme du secteur de la Décentralisation en portant l'enveloppe globale du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) à 58,94 milliards FCFA. Cette dotation prévisionnelle affiche une progression de 4,2% par rapport aux 56,54 milliards FCFA de l'année 2025. Elle vise à consolider la capacité d'investissement et l'autonomie financière des collectivités territoriales en ce début du septennat des élus communaux et municipaux.

L'analyse rétrospective sur la période 2023-2026 met en lumière un sentier de consolidation stratégique des transferts financiers vers les communes. L'enveloppe globale prévisionnelle est passée de 58,13 milliards FCFA en 2023 à 53,75 milliards FCFA en 2024, avant d'amorcer une remontée progressive à 58,23 milliards FCFA en 2025 pour atteindre le niveau record de 58,94 milliards FCFA prévu pour l'exercice 2026.

Cette dynamique, bien que marquée par un léger fléchissement en 2024 liée à la transition vers de nouveaux cycles de financement, traduit un renforcement constant de l'effort du budget national. Elle illustre la volonté de l'État de garantir des ressources stables et prévisibles aux collectivités territoriales, indispensables à la réussite de la grande réforme du secteur de la Décentralisation en cours. Cette montée en puissance des moyens financiers vise à transformer durablement la gouvernance locale et à assurer l'efficacité des investissements structurants au profit des populations.

Graphique 1 : Evolution des transferts FADeC prévisionnels de 2023 à 2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Après une contraction marquée en 2024, la contribution de l'État sur ressources propres a amorcé une remontée significative, croissant de 60% pour atteindre 43,78 milliards FCFA en 2026, témoignant ainsi d'une volonté ferme de maintenir les niveaux des budgets communaux malgré la volatilité des ressources extérieures. Le retrait progressif des Partenaires techniques et financiers (PTF) - dont la part devient carrément nulle en 2026 après un abondement résiduel en 2025 - marque la fin d'un cycle de dépendance directe. Ce modèle financier préfigure le basculement effectif vers le Fonds d'Investissement

Communal (FIC), structure créée en 2025 chargée désormais de capter les financements extérieurs.

Le FIC s'active progressivement par la nomination du Directeur général en mars 2026 et la désignation du Conseil d'administration en avril 2026. Les missions principales du FIC consistent non seulement à assurer la continuité des transferts de l'État, mais aussi à faciliter l'accès des communes au marché financier via des mécanismes de marché et des leviers financiers plus structurants pour le développement des communes.

II- CONTEXTE DE LA DÉCENTRALISATION

Analyse du déficit budgétaire des communes

Le budget communal constitue un instrument essentiel de mise en œuvre des politiques publiques locales. Conformément aux dispositions du code de l'administration territoriale, il doit être exécuté dans le respect du principe d'équilibre réel entre les recettes et les dépenses. Toutefois, l'analyse des résultats budgétaires des communes au titre des exercices 2024 et 2025 révèle une progression préoccupante du déficit budgétaire communal dans plusieurs collectivités territoriales du Bénin.

L'exploitation des données disponibles montre que le déficit budgétaire global des communes concernées s'élève à 16,82 milliards FCFA sur les deux exercices cumulés. Ce montant se répartit entre 5,38 milliards FCFA enregistrés en 2024 et 11,44 milliards FCFA en 2025. Cette évolution traduit une aggravation sensible des difficultés financières des communes entre les deux exercices, le déficit ayant plus que doublé en une année.

Sur le plan statistique, l'analyse met en évidence que 29 communes ont enregistré un déficit budgétaire au moins une fois sur la période étudiée. Parmi elles, 15 communes ont connu une situation déficitaire de manière continue sur les exercices 2024 et 2025. En revanche, 14 communes n'ont enregistré un déficit qu'en 2025. Aucune commune n'a présenté un déficit uniquement en 2024. Cette tendance révèle une extension du phénomène déficitaire à de nouvelles collectivités en 2025.

La répartition géographique des déficits montre une concentration plus marquée dans certains départements. Le département du Littoral apparaît comme le plus touché, essentiellement en raison du poids financier de la commune de Cotonou dont le déficit cumulé atteint à lui seul plus de 8,35 milliards FCFA, soit près de la moitié du déficit total observé sur les deux exercices. Le département du Borgou présente également un niveau élevé de déficit, porté principalement par les communes de Parakou, Kalalé et Bembèrèkè. Les départements des Collines, de la Donga et du Mono enregistrent eux aussi des déficits relativement importants, tandis que les départements de l'Atlantique, du Couffo et du Plateau affichent des

niveaux plus modérés.

L'analyse par commune permet d'identifier les collectivités les plus affectées par le déficit budgétaire. La commune de Cotonou occupe largement la première place avec un déficit cumulé de 8,35 milliards FCFA. Elle est suivie par la commune de Parakou avec plus de 2,03 milliards FCFA. Viennent ensuite Kalalé avec 931,51 millions FCFA, Lokossa avec 625,60 millions FCFA et Gogounou avec 579,30 millions FCFA. Ces communes concentrent une part importante du déficit budgétaire communal observé au niveau agrégé.

Tableau 1 : Les insights du déficit communal 2024-2025

Indicateurs	Valeurs
Déficit total en 2024	5,38 milliards FCFA
Déficit total en 2025	11,44 milliards FCFA
Déficit cumulé sur 2024 et 2025	16,82 milliards FCFA
Nombre total de communes déficitaires	29
Communes déficitaires sur les deux exercices	15
Communes déficitaires uniquement en 2025	14
Département le plus déficitaire	Littoral

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation. D'une part, l'augmentation continue des dépenses de fonctionnement exerce une pression importante sur les finances locales. D'autre part, les retards observés dans le transfert des ressources financières de l'État vers les collectivités territoriales contribuent fortement aux déséquilibres budgétaires. Certaines communes exécutent des dépenses en anticipant des ressources attendues, notamment les recettes fiscales recouvrées, qui ne sont pas toujours effectivement reversées dans les délais prévus. À cela s'ajoutent parfois des prévisions budgétaires insuffisamment réalistes ainsi que des retards dans la mise à disposition des financements d'investissement.

Face à cette situation, le renforcement du pilotage financier des collectivités territoriales apparaît indispensable. Une meilleure maîtrise des dépenses, un suivi périodique de l'exécution budgétaire, l'établissement de plans d'engagement fondés sur

les ressources réellement disponibles ainsi qu'une amélioration de la sincérité des prévisions budgétaires pourraient contribuer à prévenir l'aggravation du déficit communal. De même, le transfert effectif et régulier des ressources de l'État vers les communes

demeure un facteur essentiel de consolidation de l'équilibre budgétaire local et de renforcement de la gouvernance financière des collectivités territoriales décentralisées.

III- SYNTHÈSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2026

3.1 Budget agrégé 2026

Le budget agrégé 2026 de l'ensemble des collectivités territoriales s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 266,05 milliards FCFA. Ce budget global,

hors résultats affectables de l'exercice 2025 est en baisse de 16,37% par rapport aux prévisions définitives de 2025 (318,13 milliards FCFA).

Tableau 2 : Grands postes du budget agrégé 2026

Fonct.	Dépenses	102,54	-5,2%	Recettes	102,54	-5,2%
	Charges du personnel	23,36	10,4%	Patentes et licences	12,76	-1,9%
	Charges des élus	10,55	2,3%	Taxes foncières	9,61	-4,0%
	Achat de biens et services	41,59	-1,2%	CDL et TPS	6,85	1,7%
	Autres charges réelles	7,53	-4,8%	Autres produits fiscaux	4,60	10,8%
	Dotations amort. et prov.	0,96	99,8%	Produit du patrimoine	5,49	-6,7%
	Excédent prévisionnel	18,54	-28,0%	Prestation de service	7,58	-8,8%
				Recettes partagées	4,10	-4,0%
				Subventions et dotations	25,67	-9,9%
				Autres produits non fiscaux	2,25	7,4%
				Autres recettes de fonctionnement	23,65	10,3%
Invest.	Dépenses	182,06	-10,6%	Recettes	182,06	-22,8%
	Terrains	8,72	-17,6%	Prélèvement prévisionnel	18,54	-28,0%
	Constructions	119,21	-8,0%	Report	122,21	12,0%
	Equipements et matériels	15,43	-9,2%	Emprunt	0,00	-100,0%
	Autres dépenses	38,69	-16,5%	Subventions et Dotation	35,95	-34,9%
				Autres (amort, prov, excéd. Capit.,...)	5,35	128,1%
Budget agrégé 2026 ensemble des communes : 266,05 milliards FCFA						

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Note : Le montant, exprimé en milliards FCFA correspond à la prévision primitive de l'exercice 2026. Le pourcentage constitue la variation par rapport à la prévision définitive du poste de budget en 2025.

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans une dynamique de contraction, avec des recettes de fonctionnement projetées à 102,54 milliards FCFA, soit un repli annuel de 5,2% témoignant d'une conjoncture économique atone. Cette érosion des ressources est essentiellement imputable à la dégradation de 6,0% du poste des recettes non fiscales - corrélée au fléchissement marqué des prestations de services et du produit du patrimoine qui enregistrent des baisses respectives de 8,8% et 6,7% - ainsi qu'à une diminution de 9,9% des subventions étatiques perçues en appui à la réforme. Parallèlement, les recettes fiscales

accusent une inertie avec une régression marginale de 0,3%, prolongeant ainsi la trajectoire baissière de 0,5% observée lors de l'exercice 2024. Afin de préserver l'équilibre de la section, les crédits alloués aux charges de fonctionnement ont fait l'objet d'un ajustement corrélatif de 5,2%. Cette manœuvre budgétaire est rendue possible par une réduction de 3% des dépenses réelles hors masse salariale et indemnités des élus, ainsi que par une compression drastique de 28,0% de l'excédent brut de fonctionnement prévisionnel.

Les recettes prévisionnelles de la section investissement

s'élèvent pour l'exercice 2026 à 182,06 milliards FCFA, en baisse de 22,8% par rapport à l'année 2025. Cette chute des ressources d'investissement résulte de la baisse des subventions et dotations à recevoir (35,95 milliards FCFA, -34,9%), du prélèvement prévisionnel (18,54 milliards FCFA, -28,0%) et de la hausse des reports des ressources d'investissement disponibles en 2025 à hauteur de 12,0%. En 2026, les dépenses d'investissement prévisionnelles s'établissent à 182,06 milliards FCFA, marquant un repli général de 10,6% par rapport à l'année précédente. Cette tendance à la baisse affecte l'ensemble des grandes masses budgétaires : les « constructions » demeurent prédominant avec une enveloppe de 119,21 milliards FCFA (en baisse de 8,0%), suivi par les « autres dépenses d'investissement » qui s'élèvent à 38,69 milliards FCFA (16,5%), tandis que les acquisitions d'équipements et matériels ainsi que les investissements liés aux terrains se chiffrent respectivement à 15,43 milliards FCFA (9,2%) et 8,72 milliards FCFA, ce dernier poste affichant la contraction la plus marquée avec une diminution de 17,6%.

3.2 Recettes propres prévisionnelles de 2026 en repli

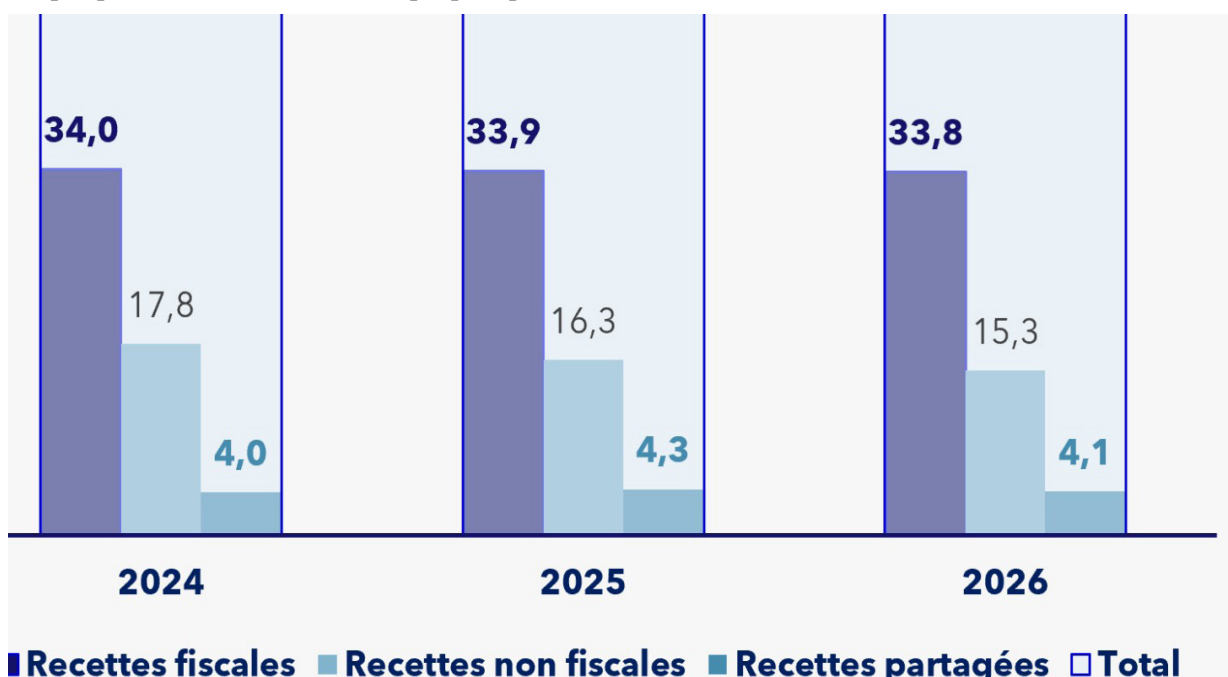
La structure des ressources propres des collectivités territoriales repose sur la mobilisation des recettes fiscales, des recettes non fiscales complétées par les recettes partagées. Au titre de l'exercice 2026, on note une contraction de 2,2% des recettes propres prévisionnelles agrégées, dont le volume global s'ajuste à 53,24 milliards FCFA contre 54,26 milliards FCFA en 2025. Cette évolution marque une inflexion dans la trajectoire de mobilisation des ressources à

l'échelle agrégée.

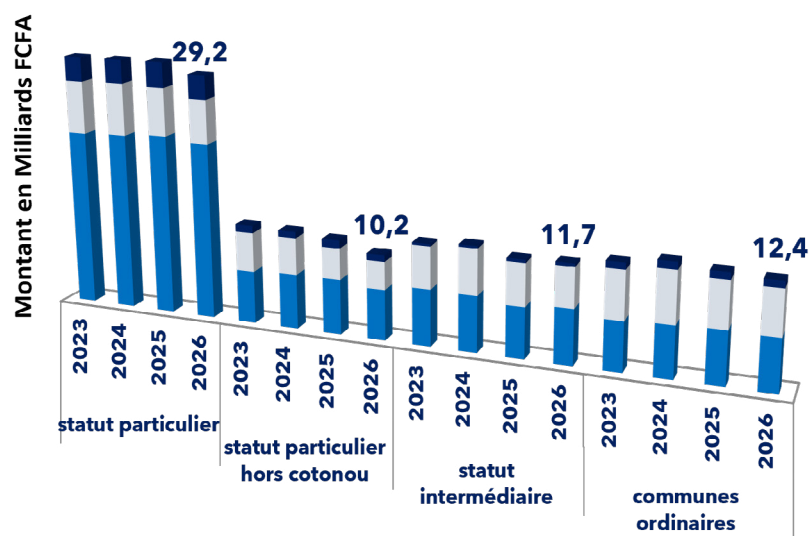
L'examen par catégorie de communes révèle une tendance généralisée à la baisse du poids relatif aux ressources propres prévisionnelles au sein des budgets. Pour les communes à statut particulier, la part de ces ressources dans l'ensemble des recettes de fonctionnement (hors reports) s'établit à 90,4% en 2026, marquant un léger recul par rapport aux 91,4% enregistrés en 2025. Cette dynamique de réduction se confirme pour le groupe des communes à statut intermédiaire, où la proportion passe de 52,8% en 2025 à 49,6% en 2026. De même, pour le groupe des communes ordinaires, cette part recule à 44,5% en 2026, contre 48,6% l'année précédente, accentuant l'écart par rapport au seuil des 50%.

L'analyse par composante des ressources propres met en évidence des changements dans la répartition de ses composantes entre 2025 et 2026. Les recettes fiscales, évaluées à 33,8 milliards FCFA en 2026, représentent désormais 63,5% des fonds propres, contre 33,9 milliards FCFA l'année précédente (62,24%). Parallèlement, le montant des recettes non fiscales enregistre une diminution de l'ordre du milliard FCFA, passant de 16,3 milliards FCFA en 2025 à 15,3 milliards FCFA en 2026. Quant aux recettes partagées, elles connaissent également un léger repli, s'établissant à 4,1 milliards FCFA en 2026 contre 4,3 milliards FCFA en 2025. Cette baisse globale de la mobilisation des différentes composantes des ressources propres s'observe de manière uniforme au sein de toutes les catégories de communes.

Graphique 2 : Structure des fonds propres prévisionnels de 2024 à 2026



Graphique 3 : Evolution des fonds propres prévisionnels par statut



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

La dynamique des composantes des ressources propres prévisionnelles par strate de communes révèle une prépondérance structurelle des recettes fiscales, bien que leur trajectoire diverge selon la catégorie de commune. Au sein du groupe des communes à statut particulier, on observe une relative résilience des recettes fiscales qui se maintient au-dessus de 21,52 milliards FCFA jusqu'en 2025, avant un léger fléchissement à 21,03 milliards FCFA en 2026, tandis que la strate des grandes villes « hors Cotonou » subit une érosion plus marquée de ses composantes de recettes fiscales et non fiscales sur la même période. À l'inverse, les groupes des communes à statut intermédiaire et des communes ordinaires affichent une plus grande volatilité de leurs ressources propres, marquée par un sursaut des recettes fiscales en 2026 pour les communes intermédiaires (6,56 milliards FCFA) après un petit creux en 2025.

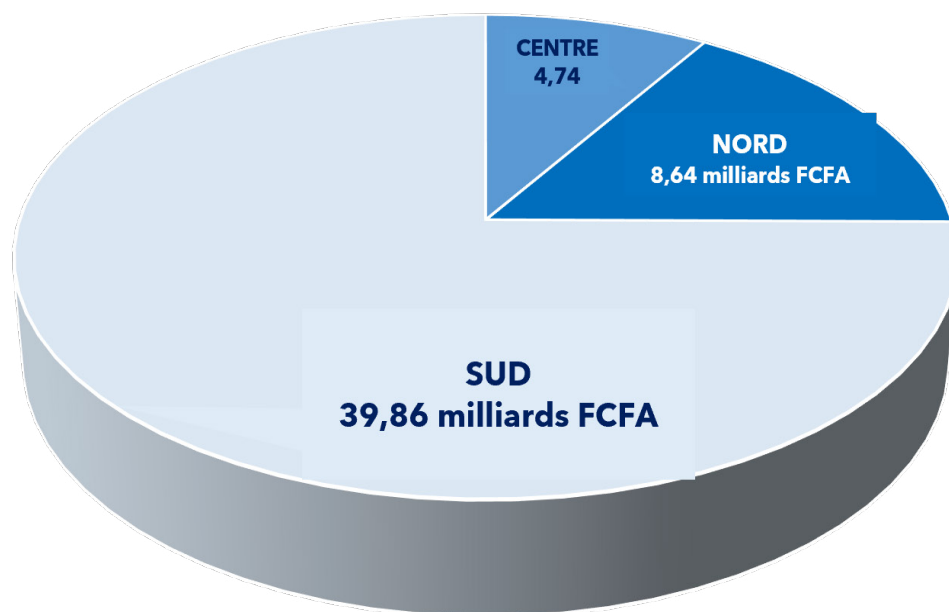
Parallèlement, les recettes non fiscales prévisionnelles connaissent en 2026 un repli quasi généralisé sur l'ensemble des strates entre 2024 et 2026, traduisant une difficulté structurelle à mobiliser les produits de patrimoine ou de services au niveau communal. Cette tendance est particulièrement visible chez les

communes ordinaires, où les recettes non fiscales prévisionnelles chutent de 6,13 milliards FCFA en 2024 à 5,33 milliards FCFA en 2026, réduisant ainsi leur marge de manœuvre endogène.

Quant aux recettes partagées, elles demeurent une variable d'ajustement marginale pour la plupart des strates, à l'exception remarquable du groupe des communes à statut particulier où les recettes partagées se stabilisent autour de 2,9 milliards FCFA l'an.

L'analyse des prévisions de recettes propres par région géographique pour l'année 2026 révèle que 39,86 milliards FCFA devraient être mobilisés dans la région Sud, marquant un léger repli de 0,8% par rapport aux réalisations attendues de 2025. De son côté, la région Nord prévoit d'encaisser 8,64 milliards FCFA en 2026 contre 9,21 milliards FCFA l'année précédente, ce qui correspond à une baisse de 6,2% en glissement annuel. Enfin, au Centre du pays, les ressources propres projetées s'élèvent à 4,74 milliards FCFA pour l'exercice 2026, affichant ainsi une diminution de 3,1% comparativement aux prévisions de 4,89 milliards FCFA établies pour 2025.

Graphique 4 : Fonds propres prévisionnels en 2026 par région géographique



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

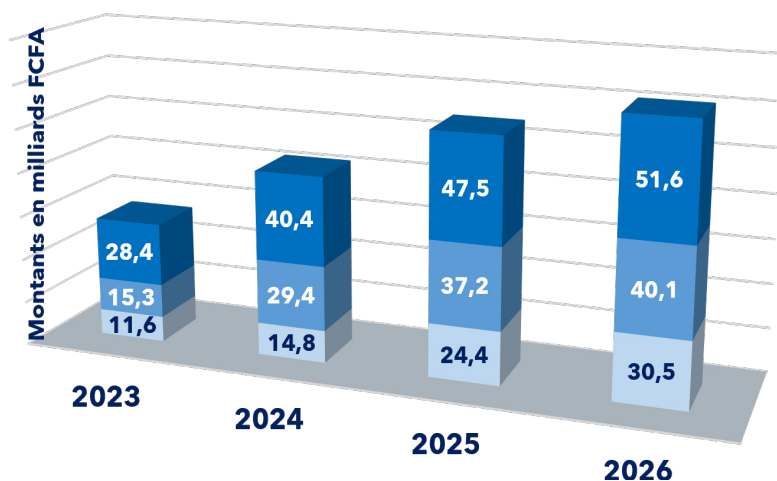
3.3 Situation des ressources d'investissement reportées en 2026

Les ressources d'investissement mobilisées au cours de l'exercice 2025 ou antérieurement, mais demeurées non consommées au 31 décembre 2025, ont fait l'objet d'un report au budget de l'année 2026. Ces ressources ainsi reconduites s'élèvent à 51,60 milliards FCFA (représentant 42,23% des reports) pour le groupe des communes ordinaires, à 40,10 milliards FCFA (soit 32,82% des reports) pour la strate des communes à statut intermédiaire, et à 30,50 milliards FCFA pour la strate des grandes villes (constituant 24,96% du volume global des reports).

Depuis l'instauration en 2022, de la réforme d'envergure du secteur de la Décentralisation, il est patent que les ressources dédiées à l'investissement,

constituées principalement de dotations et de subventions, ne sont point entièrement absorbées au bout de plusieurs cycles budgétaires. En effet, partant d'un montant de 37,46 milliards FCFA en 2022, les reports cumulés de l'ensemble des collectivités territoriales progressent suivant une trajectoire continue pour atteindre 122,20 milliards FCFA en 2026 (contre 109,31 milliards FCFA en 2025). Cette accumulation de trésorerie demeure une caractéristique observée indistinctement au sein de toutes les catégories de communes, et ce, quelle que soit la région géographique du pays. L'analyse montre d'ailleurs une forte concentration du volume des reports dans la région Sud, qui culmine à 64,30 milliards FCFA en 2026, suivie de la région Nord (45,73 milliards FCFA) et de la région Centre (12,17 milliards FCFA).

Graphique 5 : Situation des reports de ressources d'investissement



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Les facteurs de non-consommation des ressources ont été identifiés en 2024 lors de réunions avec tous les acteurs techniques. Ces échanges visaient à optimiser la mise en œuvre de la réforme structurelle en cours. Malgré ces efforts, le niveau des reports de ressources a continué de progresser durant l'exercice 2025. Il est désormais indispensable de renforcer les mécanismes d'exécution pour accélérer l'utilisation des ressources mobilisées. Cette accélération permettra de consolider pleinement l'efficacité de la réforme.

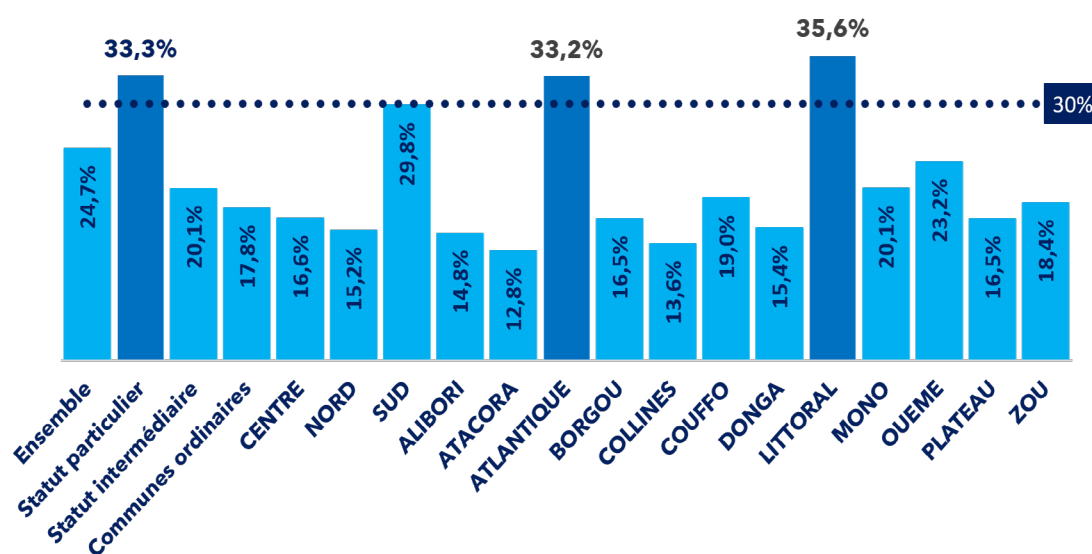
3.4 Taux d'autofinancement et d'entretien du patrimoine

L'autofinancement prévisionnel, représentant la fraction des ressources de fonctionnement allouée à l'investissement, se compose du prélèvement sur recettes à opérer, des amortissements et des provisions à constituer. Pour l'exercice 2026, l'estimation de cet autofinancement prévisionnel pour l'ensemble des communes s'établit à 24,7%, marquant un fléchissement général qui positionne cette moyenne de l'ensemble en deçà du seuil minimal légal de

30%. Au niveau des strates de communes, seule la catégorie des communes à statut particulier parvient à franchir cette exigence réglementaire avec un taux de 33,3%. En revanche, les groupes des communes à statut intermédiaire et des communes ordinaires affichent des prévisions insuffisantes, s'établissant respectivement à 20,1% et 17,8% de leurs ressources de fonctionnement.

L'analyse par bloc territorial met en lumière une disparité géographique marquée, puisque dans une dizaine de département sur les douze du pays, le taux d'autofinancement ne parvient pas à atteindre la norme prescrite de 30%. Au sein de ces départements en situation de sous-performance, les taux oscillent entre un minimum de 12,8% dans le département de l'Atacora et un sommet relatif de 23,2% dans l'Ouémé. Seuls les départements du Littoral (35,6%) et de l'Atlantique (33,2%), portés par la dynamique des communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi, parviennent à dégager un autofinancement prévisionnel conforme aux ambitions légales de la grande réforme.

Graphique 6 : Autofinancements prévisionnels de 2026



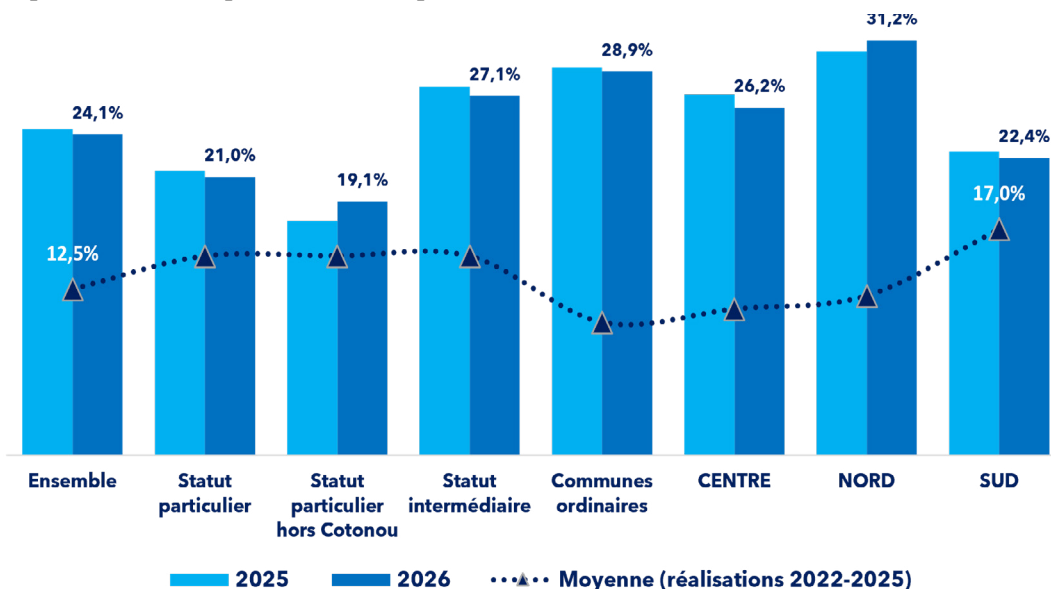
Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

La proportion des ressources propres prévisionnelles affectée à la maintenance du patrimoine communal constitue un indicateur de première importance, dans la mesure où cet entretien concourt à la pérennisation fonctionnelle des immobilisations durant l'intégralité de leur cycle d'utilisation.

Pour l'ensemble des communes, l'effort d'inscription budgétaire des dépenses d'entretien en 2026 s'est établi

à 24,1%, presque au même niveau que l'année précédente (24,0%). L'analyse par catégorie de communes révèle des disparités territoriales marquées : les communes de la région septentrionale affichent le volontarisme budgétaire le plus élevé en 2026 avec 31,2% de leurs ressources propres prévisionnelles fléchées vers l'entretien. Les communes à statut particulier hors Cotonou enregistrent le taux de prévision le plus faible, bien qu'en progression, passant de 16,8% en 2025 à 19,1% en 2026.

Graphique 7 : Entretien prévisionnel du patrimoine en 2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Toutefois, une confrontation de ces prévisions avec les réalisations nuance fortement ce volontarisme. Les performances moyennes de réalisation effective de ces dépenses d'entretien (période 2022-2025) demeurent structurellement en deçà des ambitions affichées. Alors que les prévisions globales tournent autour de 24%, le taux moyen de réalisation réelle ne s'élève qu'à

12,5%. Ce décrochage entre la planification budgétaire et l'exécution financière est particulièrement criard dans la région Nord et dans le groupe des communes ordinaires. Seule la région Sud présente un profil plus équilibré, avec un taux de réalisation moyen historique de 17,0% pour une prévision 2026 de 22,4%.

IV- EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AU PREMIER TRIMESTRE 2026

4.1 Section de fonctionnement au premier trimestre 2026

Les recettes de fonctionnement

Au cours du premier trimestre de l'année 2026, le recouvrement des recettes de fonctionnement s'est établi à 7,98%. Sur une prévision annuelle de 102,54 milliards FCFA, un montant de 8,18 milliards FCFA a été mobilisé durant la période s'étendant de janvier à mars 2026. Comparativement à la même période de l'année 2025, où le recouvrement global avait atteint 6,44 milliards FCFA, une progression de l'ordre de 27,08% est ainsi constatée.

Le taux de réalisation des recettes fiscales s'élève à 7,71%. Cela traduit une augmentation de 2,36% par rapport à la performance enregistrée à la fin du mois de mars 2025. Pour ce poste, le montant recouvré s'établit à 2,61 milliards FCFA sur une prévision annuelle de

33,81 milliards FCFA.

En ce qui concerne les recettes non fiscales, le niveau atteint à l'issue du premier trimestre 2026 se chiffre à 2,18 milliards FCFA. Les prévisions annuelles sont de 15,32 milliards FCFA, affichant un taux de réalisation de 14,24% et une hausse de 6,38% en glissement annuel.

Les recettes partagées se situent à 0,07 milliard FCFA sur une prévision de 4,10 milliards FCFA. Cela représente un taux de réalisation de 1,62% et marque un net fléchissement de 86,21% par rapport au premier trimestre 2025.

Les dotations et subventions affichent une progression notable de 145,37%. Elles atteignent 3,32 milliards FCFA au cours de ce trimestre, pour une prévision annuelle de 25,67 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 12,94%.

Tableau 3 : Exécution de la section fonctionnement au premier trimestre 2026

Masses (en milliards FCFA)	Prév. 2026	T1. 2026	T1. 2025	Taux réal.	2026/2025
	(1)	(2)	(3)	(3)/(1)	(3)/(2) - 1
Recettes totales	102,54	8,18	6,44	7,98%	27,08%
Report résultat 2025 sur 2026	23,63	0,00	0,00	-	-
Recettes fiscales	33,81	2,61	2,55	7,71%	+02,36%
Recettes non fiscales	15,32	2,18	2,05	14,24%	+06,38%
Recettes partagées	4,10	0,07	0,48	1,62%	-86,21%
Dotation et subvention	25,67	3,32	1,35	12,94%	+145,37%
Dépenses totales	102,54	8,29	7,82	8,09%	+06,09%
Charges de personnel	23,36	4,58	3,99	19,61%	+14,71%
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00%	00,00%
Achat des biens et services	41,59	1,82	1,53	4,39%	+19,40%
Charges des élus	10,55	1,71	2,02	16,24%	-14,95%
Autres charges réelles	7,53	0,17	0,28	2,29%	-38,22%
Charges non décaissables	19,50	0,00	0,00	-	-

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Les dépenses de fonctionnement

Au cours du premier trimestre de l'année 2026, l'exécution des dépenses totales des collectivités territoriales s'est établie à 8,29 milliards FCFA. Ce montant marque une hausse de 6,09% par rapport aux 7,82 milliards FCFA enregistrés au premier trimestre de l'exercice 2025. Cette réalisation représente 8,09% des prévisions budgétaires annuelles fixées à 102,54 milliards FCFA.

Les charges de personnel atteignent 4,58 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 23,36 milliards FCFA. Cela correspond à un taux d'exécution de 19,61% et à une progression de 14,71% en glissement annuel. Les charges relatives aux élus se fixent à 1,71 milliard FCFA sur une prévision de 10,55 milliards FCFA. Ce poste affiche un taux d'exécution de 16,24% et une baisse de 14,95% par rapport aux 2,02 milliards FCFA constatés à fin mars 2025.

Concernant l'achat des biens et services, l'exécution s'élève à 1,82 milliard FCFA contre 1,53 milliard FCFA l'année précédente. Cela représente un taux de réalisation de 4,39% sur une enveloppe budgétaire annuelle de 41,59 milliards FCFA, soit une

augmentation de 19,40%.

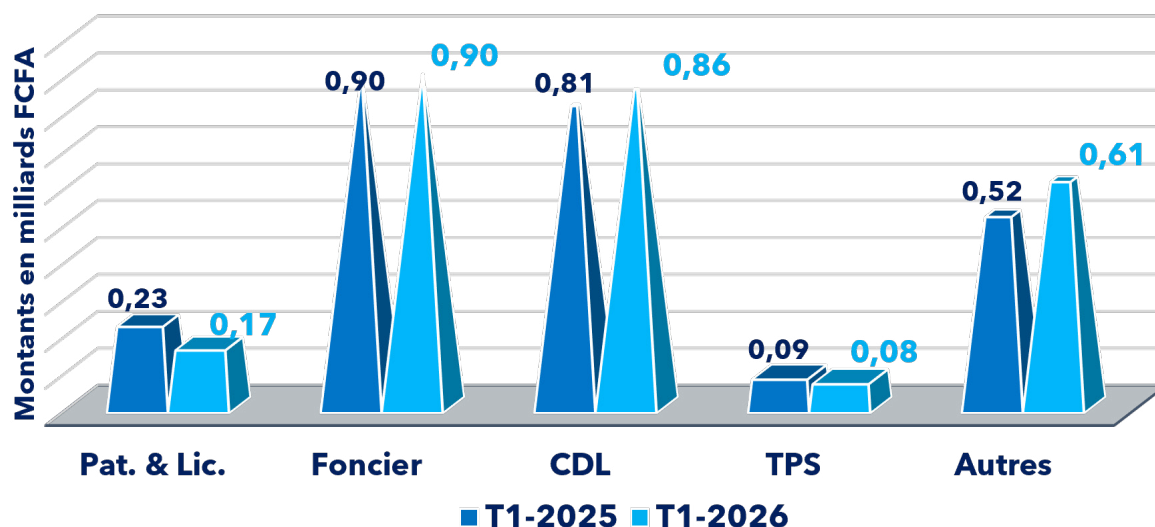
Pour ce qui est des autres charges réelles, le premier trimestre 2026 enregistre un paiement de 0,17 milliard FCFA sur un budget annuel de 7,53 milliards FCFA. Ce résultat traduit un taux d'exécution de 2,29% et un recul de 38,22% par rapport aux 0,28 milliard FCFA de la même période en 2025.

Analyse de la structure des recettes propres

Structure des recettes fiscales

Au premier trimestre de l'année 2026, les recettes fiscales de l'ensemble des communes affichent une légère progression en s'établissant à 2,61 milliards FCFA contre 2,55 milliards FCFA à la même période en 2025. Cette hausse globale est principalement portée par la contribution au développement local qui passe de 0,81 à 0,86 milliard FCFA et par la catégorie des autres impôts indirects. En revanche, le poste des patentes et licences subit une baisse notable en chutant de 0,23 à 0,17 milliard FCFA, tandis que les impôts fonciers et la taxe professionnelle synthétique connaissent également des replis plus ou moins marqués sur l'ensemble du territoire.

Graphique 8 : Distributions des recettes fiscales 2025-2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Note : CDL→ Contribution au développement local ; TPS→taxe professionnelle synthétique

L'analyse par strate montre que le groupe des communes à statut particulier exercent un effet baissier sur la performance globale avec des recettes fiscales en recul, passant de 0,94 milliard FCFA en 2025 à 0,86 milliard FCFA en 2026. Ce fléchissement est presque exclusivement imputable à l'effondrement du recouvrement des patentes et licences qui fond de 0,14 milliard FCFA à seulement 0,02 milliard FCFA. Bien que les impôts indirects et autres produits fiscaux de cette strate aient monté de 0,16 à 0,24 milliard FCFA, cet élan n'a pas suffi à compenser les manques enregistrés sur les patentes, la contribution au développement local et la taxe professionnelle synthétique.

La strate des communes à statut intermédiaire présente une relative stabilité avec des recettes fiscales qui s'élèvent à 0,75 milliard FCFA en 2026 contre 0,76 milliard FCFA en 2025, limitant ainsi son impact sur la tendance agrégée. À l'intérieur des postes de recettes fiscales de cette catégorie, on observe des mouvements compensatoires puisque la progression des patentes et licences, qui passent de 0,06 à 0,08 milliard FCFA, ainsi que la hausse du foncier, viennent neutraliser la baisse significative observée sur la contribution au développement local qui recule de 0,31 à 0,26 milliard FCFA.

C'est finalement le groupe des communes ordinaires

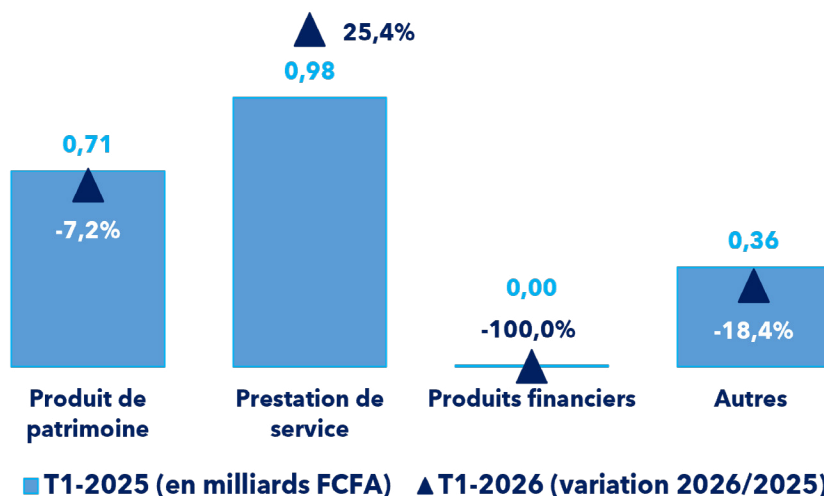
qui tirent l'ensemble des résultats vers le haut en enregistrant une forte augmentation de leurs recettes fiscales, lesquelles grimpent de 0,85 milliard FCFA au premier trimestre 2025 à 0,99 milliard

FCFA en 2026. Cette performance efface la contre-performance des communes à statut particulier grâce à une bonne dynamique de la contribution au développement local qui progresse de 0,47 à 0,59 milliard FCFA, couplée à un doublement du produit des patentes et licences et à une amélioration de la taxe professionnelle synthétique.

Structure des recettes non fiscales

Au premier trimestre de l'année 2026, l'évolution globale des recettes non fiscales affiche une dynamique contrastée selon les composantes, mais reste fortement soutenue par le poste majeur. Les prestations de service, qui constituent la part la plus importante de ces recettes, enregistrent une solide progression de 25,4% par rapport au premier trimestre 2025, atteignant un niveau de 0,98 milliard FCFA. À l'inverse, tous les autres postes affichent des replis plus ou moins importants, à l'instar des produits de patrimoine qui baissent de 7,2% pour s'établir à 0,71 milliard FCFA, des autres produits non fiscaux qui recule de 18,4% à 0,36 milliard FCFA, et des produits financiers qui s'effacent à 100%.

Graphique 9 : Distributions des recettes non fiscales 2025-2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

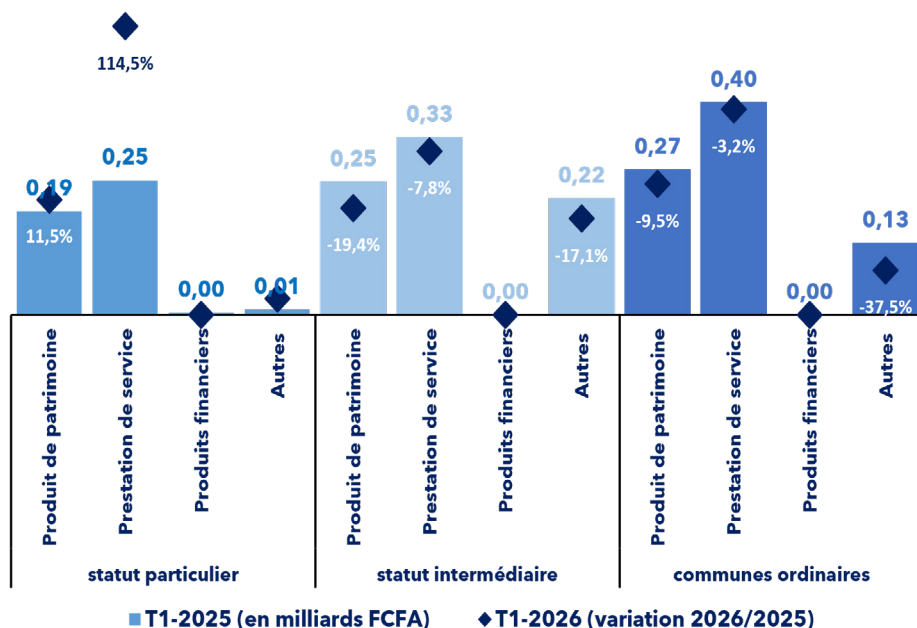
L'analyse détaillée montre que la performance positive des prestations de service à l'échelle agrégée est exclusivement portée par le groupe des communes à statut particulier. Cette strate enregistre une hausse de 114,5% sur ce poste, atteignant 0,25 milliard FCFA, tout en progressant également de 11,5% sur les produits de patrimoine. Cet élan remarquable compense largement la régression observée dans les autres catégories de communes, qui subissent toutes des baisses sur l'ensemble de leurs postes non fiscaux.

Dans le groupe des communes à statut intermédiaire, la tendance est uniformément orientée à la baisse, ce qui pèse négativement sur le niveau d'ensemble. Leurs prestations de service, bien qu'élevées à 0,33 milliard FCFA, se replient de 7,8% par rapport au premier

trimestre de l'année précédente. Le phénomène est similaire pour les produits de patrimoine et autres produits non fiscaux, qui affichent des diminutions respectives de 19,4% et 17,1%, confirmant une baisse généralisée de la mobilisation non fiscale au sein de cette strate.

Le constat est identique pour le groupe des communes ordinaires, dont la contribution subit un fléchissement global au premier trimestre 2026. Leurs prestations de service, qui représentent pourtant le montant le plus important évalué 0,40 milliard FCFA, s'effritent de 3,2%. Ce recul est accentué par une baisse de 9,5% sur les produits de patrimoine, fixés à 0,27 milliard FCFA, et par une chute importante de 37,5% sur le poste des autres recettes non fiscales.

Graphique 10 : Recettes non fiscales mobilisées par statut de commune



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

4.3 Section d'investissement au premier trimestre 2026

Au cours du premier trimestre de l'année 2026, la section d'investissement affiche une exécution encore timide pour l'ensemble des communes. Les recettes totales de cette section s'élèvent à 8,69 milliards FCFA

pour une prévision annuelle de 182,06 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 4,77%. Cette mobilisation repose uniquement sur le poste des dotations et subventions, qui progresse de 61,18% par rapport aux 5,39 milliards FCFA enregistrés au premier trimestre 2025.

Tableau 4 : Taux de recouvrement et de variation des recettes et dépenses

Masses (en milliards FCFA)	Prév. 2026 (1)	T1. 2026 (2)	T1. 2025 (3)	Taux réal. (3)/(1)	2026/2025 (3)/(2) - 1
Recettes totales	182,06	8,69	5,39	4,77%	+61,18%
Autofinancement	23,90	0,00	0,00	0,00%	0,00%
Report 2025 sur 2026	122,21	0,00	0,00	0,00%	00,00%
Emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00%	00,00%
Dotation et subvention	35,95	8,69	5,39	24,18%	+61,18%
Dépenses totales	182,06	4,79	6,32	2,63%	-24,13%
Remb. du capital de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00%	00,00%
Terrains	8,72	0,22	0,08	2,55%	+165,53%
Constructions	119,21	2,10	2,05	1,76%	+02,44%
Equipements et matériels	15,43	0,36	0,87	2,35%	-58,33%
Autres dépenses	38,69	2,10	3,31	5,43%	-36,42%

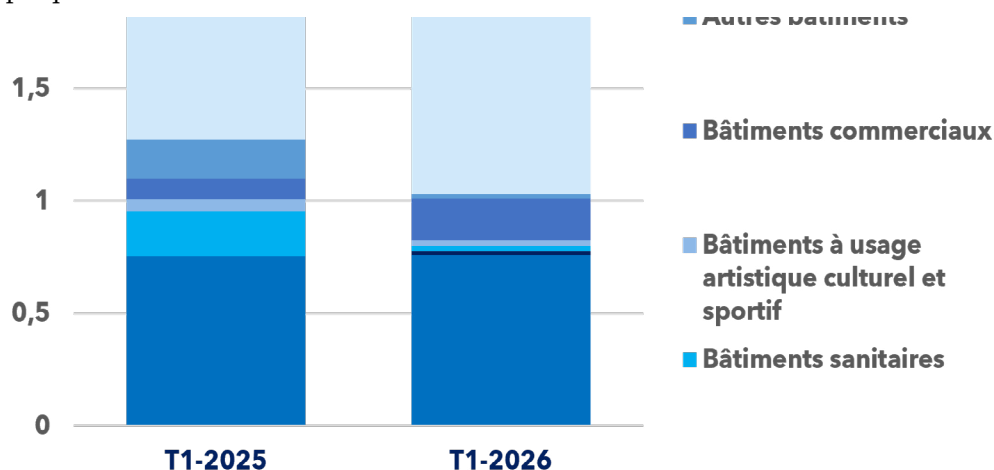
Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Du côté des dépenses d'investissement, l'exécution globale pour le trimestre se chiffre à 4,79 milliards FCFA sur un budget annuel de 182,06 milliards FCFA, ce qui représente un taux de réalisation de 2,63%. Ce niveau d'exécution marque un repli de 24,13% par rapport aux 6,32 milliards FCFA décaissés au cours de la même période de l'exercice 2025. Les dépenses se concentrent quasiment sur deux postes principaux, à savoir les constructions pour un montant de 2,10 milliards FCFA, en légère hausse de 2,44% en glissement annuel et le poste des autres dépenses d'investissement qui s'établit également à 2,10 milliards FCFA, malgré un net recul de 36,42%

L'analyse du poste des constructions révèle une recomposition des priorités d'investissement par rapport à la même période de l'exercice 2025, pour un volume global resté quasi stable autour de 2,1

milliards FCFA. Les ouvrages d'art, l'assainissement et l'adduction d'eau consolident leur position majoritaire en connaissant une expansion notable, absorbant désormais plus de la moitié des dépenses de constructions. À l'inverse, les investissements dans les bâtiments scolaires, qui représentaient le second poste le plus important au premier trimestre 2025, s'effondrent pour devenir marginaux au début de 2026. Cette baisse drastique est partiellement compensée par la montée en puissance des bâtiments commerciaux, qui affichent une nette progression. Les autres composantes, incluant les bâtiments sanitaires, les infrastructures à usage artistique, culturel et sportif, ainsi que les autres bâtiments, subissent une contraction généralisée de leurs parts respectives, témoignant d'une concentration accrue des ressources vers les infrastructures de gestion de l'eau et le développement des équipements marchands.

Graphique 11 : Structure des constructions communales en 2025 et 2026



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Par ailleurs les acquisitions de terrains s'élevaient à 0,22 milliard FCFA, affichant une forte progression de 165,53% par rapport aux 0,08 milliard FCFA du premier trimestre de l'année précédente, pour un taux de réalisation annuel de 2,55%. Les dépenses

d'équipements et de matériels connaissent quant à elles une baisse de 58,33% en glissement annuel, s'établissant à 0,36 milliard FCFA contre 0,87 milliard FCFA en 2025.

V- PROJECTION DE LA MOBILISATION DE RECETTES PROPRES AU 2ÈME TRIMESTRE 2026

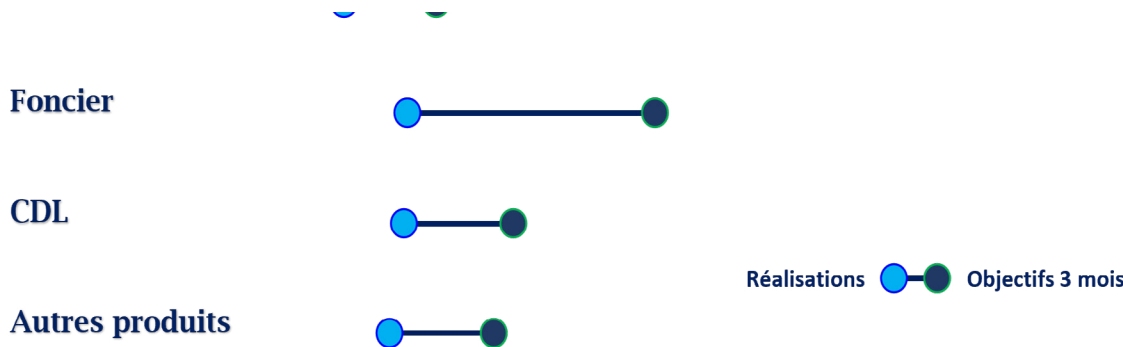
Après une année 2025 caractérisée par une contraction des ressources propres, le premier trimestre 2026 marque le début d'une phase de relance prometteuse. La hausse constatée de 2,36% pour les recettes fiscales et 6,38% pour les recettes non fiscales, illustre la pertinence des premières mesures engagées.

Pour le deuxième trimestre 2026 à venir, l'enjeu est double : maintenir ce rythme de croissance et optimiser les leviers de recouvrement. Dans une perspective de performance, les communes devraient viser à atteindre, dès la fin du premier semestre 2026, un niveau de recettes qui rejoigne au minimum la moyenne de référence calculée sur la période 2022-2025. Vous trouverez ci-dessous une représentation graphique des objectifs spécifiques fixés pour chaque type de ressource propre.

L'objectif global de mobilisation des recettes fiscales pour l'ensemble des communes à fin juin 2026 est anticipé à 9,0 milliards FCFA. Sur ce montant, 2,5 milliards FCFA ont été effectivement recouvrés au cours du premier trimestre, laissant un solde de 6,5 milliards FCFA à mobiliser durant le deuxième trimestre pour atteindre les cibles fixées.

Ce reliquat de 6,5 milliards FCFA se décompose par nature de recettes. Le volet des taxes foncières représente une part prépondérante avec 3,6 milliards FCFA à collecter, sachant que 2,5 milliards FCFA ont été réalisés au premier trimestre. Par ailleurs, les patentes et licences constituent un objectif de 1,4 milliard FCFA, tandis que les recettes issues de la CDL et des autres produits totalisent 1,5 milliard FCFA, incluant 1,2 milliard FCFA déjà perçus lors de la première période de l'année.

Graphique 12 : Objectifs fin juin 2026 pour les recettes fiscales



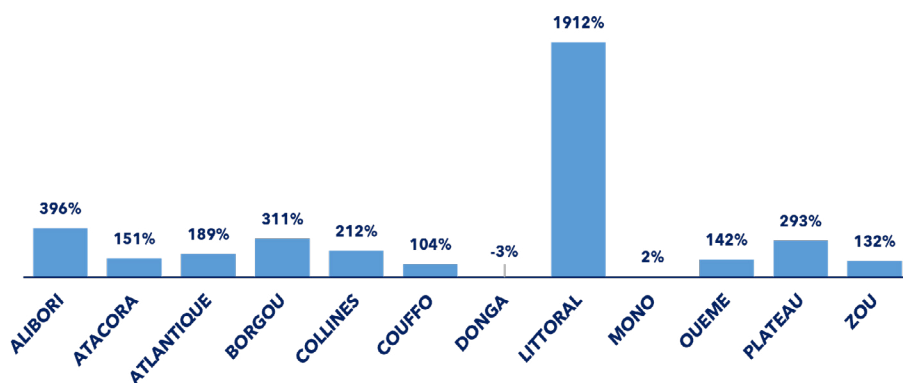
Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Note : CDL → contribution au développement local ;

Une analyse de la performance de mobilisation des ressources montre une forte disparité entre les départements pour atteindre les objectifs fixés. Le département du Littoral se distingue par une exigence de mobilisation exceptionnelle, correspondant à 1912% de ses recettes du premier trimestre 2026, tandis que d'autres départements comme l'Alibori (396%), le Plateau (293%) et le Borgou (311%) présentent également des taux d'effort très soutenus.

À l'opposé, certains départements affichent des besoins de mobilisation plus modérés, à l'instar des départements du Mono (2%) et de la Donga (-3%), où les objectifs sont déjà quasi atteints ou stabilisés au regard des réalisations initiales. Cette hétérogénéité des taux d'effort souligne la nécessité d'adapter les stratégies de recouvrement aux réalités intrinsèques de chaque département pour garantir l'atteinte des cibles globales d'ici la fin de l'exercice.

Graphique 13 : Recettes fiscales espérées au 2ème trimestre 2026 par département



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

La mobilisation des recettes non fiscales pour le deuxième trimestre reposera sur une stratégie ciblée par nature de recettes. Le poste prestations de service constitue le levier principal avec un objectif de 3,2 milliards FCFA, dont 1,2 milliard FCFA ont été réalisés au premier trimestre. En parallèle, les produits du patrimoine visent un objectif de 1,2 milliard FCFA (pour 0,7 milliard FCFA déjà perçus), tandis que les autres produits non fiscaux ciblent également 1,2 milliard FCFA (pour 0,3 milliard FCFA réalisé au premier trimestre 2026).

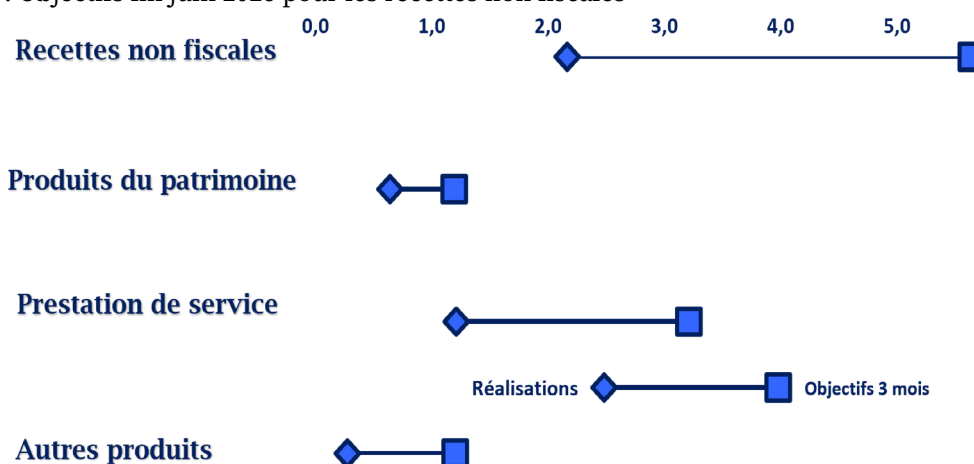
Au total, ces efforts conjugués sur l'ensemble des composantes devront permettre de mobiliser un solde de 3,5 milliards FCFA au cours du deuxième trimestre 2026. Cette dynamique, s'ajoutant aux 2,2 milliards FCFA déjà recouverts au premier trimestre 2026, permettra d'atteindre l'objectif global de mobilisation

des recettes non fiscales fixé à 5,7 milliards FCFA pour l'ensemble des communes à fin juin 2026.

Les prévisions de mobilisation pour le deuxième trimestre révèlent une disparité selon la catégorie de communes considérée. La strate des communes à statut particulier devrait percevoir au deuxième trimestre 2026, des recettes fiscales s'élevant à 3,69 milliards FCFA (contre 860 millions FCFA au premier trimestre 2026). Il est escompté une progression significative du recouvrement des impôts fonciers, passant de 580 millions FCFA au premier trimestre à 2,14 milliards FCFA au deuxième trimestre 2026. Des diligences sont pareillement attendues au niveau des recettes non fiscales, singulièrement en ce qui concerne les « prestations de service ».

Le groupe des communes ordinaires se doit de

Graphique 14 : Objectifs fin juin 2026 pour les recettes non fiscales



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

mobiliser, au cours du second trimestre, 2,59 milliards FCFA de recettes propres (fiscales et non fiscales), ce qui représente une progression d'environ 1,5 fois la performance enregistrée au premier trimestre 2026 (1,70 milliard FCFA). S'agissant du groupe

des communes à statut intermédiaire, le défi de mobilisation des recettes fiscales est fixé à 1,46 milliard FCFA pour le second trimestre 2026, contre 759 millions FCFA au premier trimestre 2026.

Tableau 5 : Objectifs de recettes avril-juin 2026 par statut de commune

Grandes masses (montant en millions FCFA)	Statut particulier		Statut intermédiaire		Communes ordinaires	
	Réal. TRIM 1	Objectif TRIM 2	Réal. TRIM 1	Objectif TRIM 2	Réal. TRIM 1	Objectif TRIM 2
Recettes fiscales	860	3688	759	1461	989	1220
Patentes et licences	21	708	81	237	65	115
Foncier	580	2139	216	480	101	230
Contribution au développement local	11	155	260	499	586	603
Autres produits fiscaux	249	686	202	245	237	271
Recettes non fiscales	784	1105	686	1000	712	1372
Produit de patrimoine	215	177	200	184	245	191
Prestation de service	538	781	306	463	384	757
Autres produits non fiscaux	31	149	180	353	84	423

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026



SOURCES DES DONNEES

Les données brutes des finances locales exploitées dans la présente Note de conjoncture sont extraites de WMoney-Statistiques (DGTCP) et portent sur les informations budgétaires et financières des 77 communes de la République du Bénin. Les indicateurs macroéconomiques proviennent de :

- la Cellule de Suivi des Programmes économiques et financiers (CSPEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- la Direction de la Comptabilité nationale et des Statistiques économiques (DCNSE) de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INStAD) et,
- la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)

AVERTISSEMENT

Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de la DGTCP. Ce document est fourni à titre informatif. La reproduction partielle ou totale du présent document doit s'accompagner de la mention : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026.

COMITE DE REDACTION

Ce document est rédigé par le Comité d'élaboration de la Note de conjoncture des finances locales (CENOCFIL) de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP).

CONTACT

e-mail : note.conjoncture@tresorbenin.bj

Retrouvez au format .pdf toutes les publications de la Note de conjoncture des finances locales du Bénin sur le site : www.tresorbenin.bj

ANNEXES

Tableau 6 : Grands postes du budget 2026 du groupe statut particulier

Fonct.	Dépenses	39,83 -2,8%	Recettes	39,83 -3,4%
	<i>Charges du personnel</i>	7,37 7,8%	<i>Patentes et licences</i>	10,36 -3,4%
	<i>Charges des élus</i>	2,20 1,5%	<i>Taxes foncières</i>	7,13 -3,9%
	<i>Achat de biens et services</i>	15,88 -1,5%	<i>CDL et TPS</i>	1,63 -0,1%
	<i>Autres charges réelles</i>	3,62 1,3%	<i>Autres produits fiscaux</i>	1,91 9,1%
	<i>Dotations amort. et prov.</i>	0,39 88,1%	<i>Produit du patrimoine</i>	1,77 -22,7%
	<i>Excédent prévisionnel</i>	10,38 -12,3%	<i>Prestation de service</i>	3,30 0,0%
			<i>Recettes partagées</i>	2,88 -5,3%
			<i>Subventions et dotations</i>	3,21 15,7%
			<i>Autres produits non fiscaux</i>	0,16 3,9%
			<i>Autres recettes de fonctionnement</i>	7,48 3,1%
Invest.	Dépenses	41,87 -19,0%	Recettes	41,87 -42,6%
	<i>Terrains</i>	1,76 -25,5%	<i>Prélèvement prévisionnel</i>	10,38 -12,3%
	<i>Constructions</i>	14,64 -16,0%	<i>Report</i>	30,54 25,1%
	<i>Equipements et matériels</i>	5,48 4,1%	<i>Emprunt</i>	0,00 -100,0%
	<i>Autres dépenses</i>	19,99 -25,0%	<i>Subventions et Dotation</i>	0,96 49,0%
			<i>Autres (amort, prov, excéd. Capit,...)</i>	0,00 -4,4%
Budget agrégé 2026 statut particulier : 71,33 milliards FCFA				

Tableau 7 : Grands postes du budget 2026 du groupe statut intermédiaire

Fonct.	Dépenses	25,97 -17,8%	Recettes	25,97 -15,5%
	<i>Charges du personnel</i>	6,19 10,8%	<i>Patentes et licences</i>	1,46 8,4%
	<i>Charges des élus</i>	3,02 -2,0%	<i>Taxes foncières</i>	1,59 -3,8%
	<i>Achat de biens et services</i>	11,08 -3,1%	<i>CDL et TPS</i>	2,33 10,0%
	<i>Autres charges réelles</i>	1,65 -3,6%	<i>Autres produits fiscaux</i>	1,17 23,6%
	<i>Dotations amort. et prov.</i>	0,25 94,8%	<i>Produit du patrimoine</i>	1,71 5,7%
	<i>Excédent prévisionnel</i>	3,78 -60,2%	<i>Prestation de service</i>	1,88 -16,7%
			<i>Recettes partagées</i>	0,39 -0,6%
			<i>Subventions et dotations</i>	8,37 -27,3%
			<i>Autres produits non fiscaux</i>	1,16 -0,3%
			<i>Autres recettes de fonctionnement</i>	5,91 -14,4%
Invest.	Dépenses	64,67 -6,1%	Recettes	64,67 -8,9%
	<i>Terrains</i>	3,40 -11,6%	<i>Prélèvement prévisionnel</i>	3,78 -60,2%
	<i>Constructions</i>	49,04 -3,6%	<i>Report</i>	40,07 7,6%
	<i>Equipements et matériels</i>	4,33 -26,6%	<i>Emprunt</i>	0,00 0,0%
	<i>Autres dépenses</i>	7,90 -4,2%	<i>Subventions et Dotation</i>	17,55 -12,7%
			<i>Autres (amort, prov, excéd. Capit,...)</i>	3,26 56,4%
Budget agrégé 2026 statut intermédiaire : 86,86 milliards FCFA				

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Note : Le montant, exprimé en milliards FCFA correspond à la prévision primitive de l'exercice 2026. Le pourcentage constitue la variation par rapport à la prévision définitive du poste de budget en 2025

Tableau 8 : Grands postes du budget 2026 du groupe des communes ordinaires

Fonct.	Dépenses	36,73	3,0%	Recettes	36,73	1,5%
	<i>Charges du personnel</i>	9,80	12,1%	<i>Patentes et licences</i>	0,93	0,0%
	<i>Charges des élus</i>	5,33	5,3%	<i>Taxes foncières</i>	0,90	-5,1%
	<i>Achat de biens et services</i>	14,64	0,5%	<i>CDL et TPS</i>	2,88	-3,3%
	<i>Autres charges réelles</i>	2,26	-13,9%	<i>Autres produits fiscaux</i>	1,52	4,5%
	<i>Dotations amort. et prov.</i>	0,33	124,7%	<i>Produit du patrimoine</i>	2,00	1,5%
	<i>Excédent prévisionnel</i>	4,38	-0,6%	<i>Prestation de service</i>	2,39	-12,9%
				<i>Recettes partagées</i>	0,84	-0,9%
				<i>Subventions et dotations</i>	14,09	-0,8%
				<i>Autres produits non fiscaux</i>	0,93	19,7%
				<i>Autres recettes de fonctionnement</i>	10,25	-1,2%
Invest.	Dépenses	75,52	-9,0%	Recettes	75,52	-17,7%
	<i>Terrains</i>	3,56	-18,5%	<i>Prélèvement prévisionnel</i>	4,38	-0,6%
	<i>Constructions</i>	55,54	-9,5%	<i>Report</i>	51,60	8,7%
	<i>Equipements et matériels</i>	5,62	-3,5%	<i>Emprunt</i>	0,00	-100,0%
	<i>Autres dépenses</i>	10,81	-5,7%	<i>Subventions et Dotation</i>	17,44	-49,4%
				<i>Autres (amort, prov, excéd. Capit.,...)</i>	2,09	123,5%
Budget agrégé 2026 communes ordinaires : 107,87 milliards FCFA						

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Note : Le montant, exprimé en milliards FCFA correspond à la prévision primitive de l'exercice 2026. Le pourcentage constitue la variation par rapport à la prévision définitive du poste de budget en 2025

Tableau 9 : Détails réalisations au premier trimestre 2026, ensemble des communes

Grandes masses (en millions FCFA)	Moyenne 22-25	2025 TRIM1	2026 TRIM1
Recettes de Fonctionnement	10 021	6 436	8 179
Recettes propres	7 528	5 082	4 857
Recettes fiscales	4 592	2 547	2 607
Patentes et licences	439	229	166
Foncier	2 131	899	897
Contribution au développement local	1 267	813	856
Taxe professionnelle synthétique	180	89	77
Impôts indirects et autres produits fiscaux	575	519	611
Recettes non fiscales	2 690	2 052	2 182
Produit de patrimoine	609	712	660
Prestation de service	1 512	979	1 228
Produits financiers	1	4	-
Autres produits non fiscaux	569	361	294
Recettes partagées	246	483	67
Taxe de voirie	44	8	33
Taxe sur expl. carrières et mines	180	439	2
TVA perçue au cordon douanier	9	8	29
Autres reversements et restitution	13	28	2
Dotation et subvention	2 493	1 354	3 322
Dépenses de fonctionnement	6 501	7 817	8 293
Charges de personnel	3 194	3 994	4 582
Charges financières	-	-	-
Achat biens et services	1 342	1 528	1 825
Entretien	415	511	531
Charges des élus	1 648	2 016	1 714
Autres charges réelles	317	279	172
Autres charges sur opérations de gestion	219	186	45
Recettes d'investissement	5 077	5 392	8 691
Emprunt	0	-	-
Dotation et subvention	5 077	5 392	8 691
Dépenses d'investissement	3 496	6 316	4 791
Terrains	59	84	222
Constructions	1 975	2 054	2 104
Hôtel de ville et Mairie	734	753	760
Bâtiments scolaires	9	-	16
Bâtiments sanitaires	79	201	24
Bâtiments à usage artistique culturel et sportif	58	54	26
Bâtiments commerciaux	114	92	184
Autres bâtiments	72	174	22
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	899	780	1 073
Equipements et matériels	403	872	363
Autres dépenses d'investissement	1 058	3 306	2 102

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Note : Moyenne 22-25 = (2022 TRIM1+2023 TRIM1+2024 TRIM1+2025 TRIM1)/4

Tableau 10 : Détails réalisations au premier trimestre 2026

Grandes masses (en millions FCFA)	Moyenne 22-25	2025 TRIM1	2026 TRIM1
Recettes de Fonctionnement	3 500	1 485	1 904
Recettes propres	3 174	1 389	1 645
Recettes fiscales	2 257	935	860
Patentes et licences	261	139	21
Foncier	1 566	580	580
Contribution au développement local	86	34	11
Taxe professionnelle synthétique	119	24	6
Impôts indirects et autres produits fiscaux	226	159	244
Recettes non fiscales	879	454	784
Produit de patrimoine	197	193	215
Prestation de service	614	251	538
Produits financiers	1	4	-
Autres produits non fiscaux	68	10	31
Recettes partagées	38	-	-
Taxe de voirie	36	-	-
Taxe sur expl. carrières et mines	-	-	-
TVA perçue au cordon douanier	2	-	-
Autres reversements et restitution	-	-	-
Dotation et subvention	326	96	259
Dépenses de fonctionnement	2 074	2 355	2 542
Charges de personnel	1 054	1 317	1 537
Charges financières	-	-	-
Achat biens et services	497	452	549
Entretien	215	265	365
Charges des élus	345	447	423
Autres charges réelles	178	139	33
Autres charges sur opérations de gestion	168	138	14
Recettes d'investissement	163	106	665
Emprunt	-	-	-
Dotation et subvention	163	106	665
Dépenses d'investissement	343	790	363
Terrains	3	12	-

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Note : Moyenne 22-25 = (2022 TRIM1+2023 TRIM1+2024 TRIM1+2025 TRIM1)/4

Tableau 11 : Détails réalisations au premier trimestre 2026, statut intermédiaire

Grandes masses (en millions FCFA)	Moyenne 22-25	2025 TRIM1	2026 TRIM1
Recettes de Fonctionnement	2 860	2 436	2 755
Recettes propres	2 053	1 661	1 457
Recettes fiscales	1 211	762	759
Patentes et licences	102	57	81
Foncier	376	203	216
Contribution au développement local	549	313	260
Taxe professionnelle synthétique	46	49	48
Impôts indirects et autres produits fiscaux	138	141	155
Recettes non fiscales	814	797	686
Produit de patrimoine	193	248	200
Prestation de service	360	332	306
Produits financiers	0	-	-
Autres produits non fiscaux	260	217	180
Recettes partagées	28	102	13
Taxe de voirie	3	8	5
Taxe sur expl. carrières et mines	16	62	2
TVA perçue au cordon douanier	3	8	4
Autres reversements et restitution	6	24	1
Dotation et subvention	808	775	1 297
Dépenses de fonctionnement	1 735	2 141	2 331
Charges de personnel	838	1 050	1 213
Charges financières	-	-	-
Achat biens et services	342	411	530
Entretien	53	68	59
Charges des élus	484	605	521
Autres charges réelles	71	75	67
Autres charges sur opérations de gestion	21	22	18
Recettes d'investissement	1 924	2 771	2 649
Emprunt	-	-	-
Dotation et subvention	1 924	2 771	2 649
Dépenses d'investissement	1 129	2 076	1 212
Terrains	18	26	122
Constructions	624	771	607
Hôtel de ville et Mairie	249	230	92
Bâtiments scolaires	6	-	16
Bâtiments sanitaires	38	112	10
Bâtiments à usage artistique culturel et sportif	10	31	2
Bâtiments commerciaux	33	54	31
Autres bâtiments	33	85	2
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	250	259	454
Equipements et matériels	88	159	105
Autres dépenses d'investissement	398	1 121	377

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Note : Moyenne 22-25 = (2022 TRIM1+2023 TRIM1+2024 TRIM1+2025 TRIM1)/4

Tableau 12 : Détails réalisations au premier trimestre 2026, communes ordinaires

Grandes masses (en millions FCFA)	Moyenne 22-25	2025 TRIM1	2026 TRIM1
Recettes de Fonctionnement	2 860	2 436	2 755
Recettes propres	2 053	1 661	1 457
Recettes fiscales	1 211	762	759
Patentes et licences	102	57	81
Foncier	376	203	216
Contribution au développement local	549	313	260
Taxe professionnelle synthétique	46	49	48
Impôts indirects et autres produits fiscaux	138	141	155
Recettes non fiscales	814	797	686
Produit de patrimoine	193	248	200
Prestation de service	360	332	306
Produits financiers	0	-	-
Autres produits non fiscaux	260	217	180
Recettes partagées	28	102	13
Taxe de voirie	3	8	5
Taxe sur expl. carrières et mines	16	62	2
TVA perçue au cordon douanier	3	8	4
Autres reversements et restitution	6	24	1
Dotations et subvention	808	775	1 297
Dépenses de fonctionnement	1 735	2 141	2 331
Charges de personnel	838	1 050	1 213
Charges financières	-	-	-
Achat biens et services	342	411	530
Entretien	53	68	59
Charges des élus	484	605	521
Autres charges réelles	71	75	67
Autres charges sur opérations de gestion	21	22	18
Recettes d'investissement	1 924	2 771	2 649
Emprunt	-	-	-
Dotations et subvention	1 924	2 771	2 649
Dépenses d'investissement	1 129	2 076	1 212
Terrains	18	26	122
Constructions	624	771	607
Hôtel de ville et Mairie	249	230	92
Bâtiments scolaires	6	-	16
Bâtiments sanitaires	38	112	10
Bâtiments à usage artistique culturel et sportif	10	31	2
Bâtiments commerciaux	33	54	31
Autres bâtiments	33	85	2
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	250	259	454
Equipements et matériels	88	159	105
Autres dépenses d'investissement	398	1 121	377

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, avril 2026

Note : Moyenne 22-25 = (2022 TRIM1+2023 TRIM1+2024 TRIM1+2025 TRIM1)/4



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
3841, Avenue Pape Jean Paul II (12.070)
BP: 40 Cotonou
Tél : 01 21 30 19 37 – Fax : 01 21 30 07 58